

Article 43 du Règlement

Deuxièmement, nous sommes convaincus que dans leurs œuvres les artistes canadiens, consciemment ou peut-être parfois inconsciemment, expriment la réaction des Canadiens à l'expérience canadienne. Leurs efforts sont d'importance extrême pour le pays car ils aident à affirmer, en notre nom à tous, un sentiment d'identité canadienne.

Le troisième point, que les députés ne reconnaissent pas souvent, je le crains, c'est que l'appui accordé aux arts au Canada est un appui accordé à une industrie canadienne importante. Les investissements que nous y faisons en tant que gouvernement nous rapportent des emplois pour les Canadiens et une foule d'avantages économiques.

[Français]

Je veux indiquer, monsieur l'Orateur, que pour nous ce n'est pas quelque chose d'imaginaire. Dans les programmes du gouvernement dans ce domaine on parle souvent de coupures, et c'est vrai qu'on avait été inquiet à la possibilité d'une réduction des crédits pour l'avenir. Je dois avouer à la Chambre qu'il y avait même, pour l'année 1979-1980, une augmentation marginale je l'admets pour l'encouragement des arts. Du point de vue du gouvernement, il est essentiel, pour que les artistes de ce pays réussissent dans leur travail important tant pour l'esprit humain que pour nous, comme Canadiens. Monsieur l'Orateur, les représentants qui sont aujourd'hui dans les tribunes ont réclamé une enquête.

[Traduction]

... une enquête et peut-être une commission qui se pencherait sur l'avenir des arts dans notre pays. Nous avons déjà commencé, au secrétariat d'État, à examiner ce que devrait être la stratégie à long terme pour ce qui est des subventions gouvernementales dans ce domaine. Nous sommes décidés à déployer nos efforts dans ce domaine au grand jour. Nous inviterons ce comité et la Conférence canadienne des arts à débattre avec nous la question de savoir quelle serait la politique gouvernementale la plus appropriée et la plus efficace pour l'avenir à cet égard.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Un certain nombre de députés voudraient aussi prendre la parole. Pour le moment, je n'ai pas le pouvoir de leur donner la parole. La période des questions doit commencer maintenant, et le Règlement est formel: il faut interrompre le débat pour commencer la période des questions.

Une voix: Allons donc, vous avez laissé parler le ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a été saisie de cette question qui était susceptible d'être débattue, et un débat a été amorcé. Mais d'après mon interprétation du Règlement, nous devons maintenant aborder la période des questions, puis, à 3 heures, transférer la question aux ordres inscrits au nom du gouvernement, conformément au Règlement, afin que la Chambre puisse l'étudier à un autre moment.

[M. Roberts.]

Si quelqu'un désire soulever d'autres points au sujet de la poursuite du débat, je l'écouterai à 3 heures. Pour le moment, je dois aborder la période des questions. Je ne peux mettre la motion aux voix car le débat n'est pas terminé, d'autres députés souhaitent prendre la parole.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PAIEMENTS EN TROP

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, dans le rapport de ce ministère, le vérificateur général du Canada a constaté des paiements en trop pour une valeur de 142 millions de dollars dans le cadre du programme d'assurance-chômage. Sans compter, bien sûr, les 68 millions de dollars que le ministère a signalés, ce qui fait en tout 210 millions de dollars de paiements en trop.

● (1417)

En période d'austérité, qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire au sujet de cette situation inadmissible? Je peux lui assurer que les Canadiens considèrent ce genre de mauvaise gestion et d'abus comme inacceptables.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis content que le député me pose cette question. J'en profiterai pour rétablir les faits. Ce projet ne date pas d'hier, mais de l'année dernière lorsque nous avons demandé au Vérificateur général de nous dire comment et par quel genre de mécanismes nous pourrions mieux équilibrer et contrôler les opérations financières de ce service.

Le vérificateur général a bien voulu affecter une équipe d'experts pour examiner 1,000 fiches sur les 2.3 millions qu'il y avait l'année dernière. Ils ont passé 4 heures et demie par fiche alors que nous n'avons pu leur consacrer que 20 minutes chacune. C'est ainsi qu'ils nous ont signalé certains domaines—dont ils n'étaient pas absolument certains—où des paiements en trop auraient pu se glisser. Ce n'est donc pas cette année, mais l'année dernière que nous avons lancé ce projet pilote pour obtenir des renseignements sur l'embauchage auprès des employeurs. Nous avons lancé ce projet dans six régions du Canada. Nous sommes en train d'améliorer le traitement «en direct» des données informatiques. Je crois qu'il faut se rendre à l'évidence que des versements faits à des personnes ou des groupes de personnes donnent invariablement lieu à des abus. Nous cherchons un moyen d'équilibrer les comptes du service en évitant les paiements en trop et en resserrant les contrôles lorsque faire se peut afin de prévoir des contrôles dont le programme ou le service lui-même a besoin.